

Boiser avec la nature

Gestion des milieux et des espèces



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

5.5 - Vittel, protéger le périmètre de captage



Un territoire

Le bassin versant des sources du Vittel, situé à une altitude moyenne de 50 mètres, occupe 4 000 ha et s'étend sur les territoires de quatre communes. L'agriculture, activité dominante, est surtout consacrée à l'élevage laitier. Soucieuse de maintenir la qualité de la nappe à long terme ainsi que la qualité de l'environnement et de paysage du bassin versant, la société Vittel a initié dès 1980 une réflexion avec ses partenaires qui a débouché en 1985 sur la mise en place d'actions très concrètes.

Des partenaires

La Société Vittel a créé en 1992 un filial AGRIVAIR chargée de développer une politique de maîtrise foncière et de mettre en place des actions visant à maintenir la qualité de eaux de la nappe. Un programme de recherche, GREV (Agriculture-Environnement-Vittel) devant répondre à la question suivante «comment maintenir une agriculture performante tout en préservant la qualité des eaux souterraines», a été lancé en 1989 avec l'INRA, le CNRF et le Cemagref. L'étude et la mise en oeuvre des plantations forestières qui ont suivi ont été confiées à l'ONF.

Objectifs du boisement

Le rôle essentiel des boisements est la couverture du sol pour la protection de la nappe. L'objectif de production de bois n'est pas prioritaire. L'aspect paysager est analysé avec précaution du fait du développement du tourisme vert autour de Vittel et de la recherche d'une image de marque.

Créer un environnement de qualité

Cinq types de boisement sont mis en place :

- des boisements en plein sur les parcelles abandonnées
- des bandes boisées brise-vent ;
- des haies ornementales ;
- des ripisylves ;
- des plantations agro-forestières.

La première tranche, mise en oeuvre durant l'hiver 94-95 a permis de reboiser 15 ha, de planter 2,6 km de haies, de planter et de restaurer 1,1 km de ripisylves et d'aménager 8 ha de zones agro-forestière. Deux autres tranches (hivers 95/96 et 96/97) ont permis de boiser 13 ha et de planter 19 km de haies champêtres.

Les essences autochtones ont été principalement utilisées (érables champêtres, plane et sycomore, hêtre, merisier, frêne, charme, alisiers blanc et torminal, chêne

sessile, prunellier, coudrier, troène ...). Quelques essences feuillues et résineuses ont été introduites (aulne blanc, mélèze d'Europe, cèdre d'Atlas et du Liban, pin noir d'Autriche ...). Les plantations ont été faites par bande avec un traitement particulier des lisières (absence de forme géométrique, faible densité de plants, utilisation d'essences ayant un développement limité).

Les contraintes techniques étaient très fortes : interdiction d'utiliser des produits agro-pharmaceutiques et des engrais, absence de travail du sol. Il a donc fallu développer des techniques permettant d'installer les plants dans un milieu hostile : forte concurrence herbacée dans les prairies dégradées et présence de rongeurs.

Plusieurs solutions ont été testées :

- paillage des plants à l'aide de dalles en fibres végétales ou de bâches plastiques ;
- utilisation de plants en godets ;
- lancement d'un dispositif expérimental à double objectif devant permettre d'affranchir rapidement les plants de la concurrence herbacée en substituant des dicotylédones aux graminées, et d'autre part d'accélérer la colonisation naturelle des ligneux pour créer une « ambiance forestière » autour des plants.

Des fruitiers (pommier, poirier) ont été introduits dans les plantations également.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB